

IMPORTANT : Fournisseurs retirés de la liste

COMPRENDRE ma couverture

Retrait de fournisseurs de soins de santé

Lorsque la Financière Sun Life retire de la liste un fournisseur de soins de santé, une clinique, un établissement ou un fournisseur d'articles médicaux (ci-après «fournisseurs»), elle ne traite plus les demandes de règlement portant sur des services ou des articles fournis par ce fournisseur et ne verse plus les règlements s'y rapportant. Le fournisseur est également ajouté aux fournisseurs retirés de la liste de la Financière Sun Life.

Mise à jour des fournisseurs retirés de la liste

Nous avons mis à jour les fournisseurs retirés de la liste. Pour connaître l'identité des derniers fournisseurs retirés de la liste, vous devez ouvrir une session sur le site Web protégé par mot de passe masunlife.ca et cliquer sur le message concernant les fournisseurs retirés de la liste.

Nous vous recommandons de consulter la liste périodiquement pour que vous n'utilisiez pas les services d'un fournisseur retiré de la liste sans le savoir, car, si vous le faites, votre demande de règlement sera refusée.

Pourquoi est-il nécessaire de retirer de la liste un fournisseur?

Il importe que seules les demandes de règlement admissibles soient traitées et donnent lieu à un règlement. Cela nous permet de mieux vous protéger, vous et votre employeur, et de protéger votre régime de garanties collectives.

Des questions?

Veuillez communiquer avec notre Centre de service à la clientèle au 1-800-361-6212, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h (heure de l'Est).